

KUI PEUT VOTER À CETTE ÉLECTION ?

Je suis ou j'étais salarié-e d'une très petite entreprise (moins de 11 salarié-es) ou employé-e à domicile :

- Au 31 décembre 2023. **JE VOTE**
- En CDI, CDD ou en contrat d'apprentissage. **JE VOTE**
- J'ai 16 ans révolus à l'ouverture du vote, le 25 novembre 2024. **JE VOTE**
- Quelle que soit ma nationalité. **JE VOTE**

Pour voter, il faudra aussi être inscrit-e sur la liste électorale constituée à partir des données sociales déclarées par les très petites entreprises et les particuliers employeurs pour le mois de décembre 2023.

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, **votez CFDT** pour choisir l'organisation syndicale qui défendra vos intérêts et vous conseillera dans votre vie professionnelle !



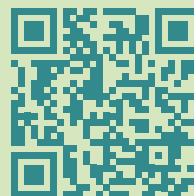
MON VOTE EST ANONYME ET SÉCURISÉ

Mon vote est confidentiel et sécurisé.
Dans le cadre de l'organisation de l'élection dans les très petites entreprises, le ministère du Travail fait appel à un prestataire spécialisé qui garantit :

- Le secret du vote
- Des dispositifs de sécurité spécifiques et performants

Des experts indépendants sont également mandatés pour contrôler attentivement l'ensemble du système et le respect strict des exigences de la CNIL.

VOTRE CONTACT CFDT :



#TUVOTES
TUGAGNES

ÉLECTIONS TRÈS PETITES
ENTREPRISES (TPE)
DU 25 NOVEMBRE
AU 9 DÉCEMBRE 2024

VOTEZ CFDT

WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE

CFDT.FR

@CFDT

/la.CFDT

CFDT

REJOIGNEZ-NOUS :
CFDT.FR/ADHESION

@cfdt_officiel

@La_CFDT

Ne pas jeter sur la voie publique. CFDT - Service Information Communication - Juillet 2024

Cfdt:



UNE ÉLECTION SYNDICALE DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)?

Salarié-e d'une entreprise de moins de 11 salarié-es ou employé-e à domicile ou apprenti-e, vous êtes amené-e à voter tous les quatre ans pour désigner l'organisation syndicale qui vous représentera, vous défendra et vous conseillera.

Comme près de 5 millions de salarié-es travaillant dans une entreprise de moins de 11 salarié-es et les employé-es à domicile, ce vote est important pour votre quotidien. Vous pourrez compter près de chez vous sur la première organisation syndicale de France.

Assistant-e maternel-le, coiffeur ou coiffeuse, salarié-e du bâtiment, secrétaire médical-e...

**Quelle que soit votre profession,
faites entendre votre voix avec la CFDT.**



**En novembre 2024, quelques
jours avant l'ouverture du vote,
vous recevrez par courrier votre
matériel pour voter !**

Si je ne reçois pas de courrier ?

- Je me connecte au site : election-tpe.travail.gouv.fr/
- Je tente de m'identifier avec France Connect
- Je contacte l'assistance téléphonique au **09 70 82 15 70** (du lundi au vendredi de 9h à 18h hors jours fériés, horaires France métropolitaine, numéro non surtaxé, tarif d'un appel local vers un téléphone fixe en France).



**POUR VOTER RIEN DE PLUS
SIMPLE, C'EST ANONYME
ET SÉCURISÉ ! JE VOTE CFDT !**

**En ligne depuis mon ordinateur
ou mon smartphone**

- Je me connecte sur le site : election-tpe.travail.gouv.fr/
- Je clique sur le bouton « Voter »
- Je m'identifie soit :
 - Avec l'identifiant et le mot de passe contenus dans le courrier reçu
 - Avec France Connect puis en choisissant l'opérateur de votre choix (impots.gouv.fr, ameli.fr, l'Identité Numérique La Poste, msa.fr, Yris ou votre compte France Connect si vous en possédez un)
- Je sélectionne « Je vote »
- Je sélectionne « CFDT »
- Ensuite, je suis les instructions pour valider votre vote

Par courrier

- Je détache le bulletin de vote du courrier reçu
- Je noircis à l'aide d'un **stylo noir** (important) la case CFDT
- J'insère mon bulletin dans l'enveloppe de retour préaffranchie jointe au courrier
- Je la poste, **tout est gratuit !**